

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion et administratif 2014
- Affectation des résultats
- Vote des 4 taxes directes locales
- Vote du budget primitif 2015
- Comptes et Budget de l'eau
- Travaux 2015 et urbanisme
- Personnel communal
- Ligne de trésorerie
- Servitude de passage
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2015

Sur convocation en date du 18 mars 2015, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 24 mars 2015, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Laurence CALLIGE, Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Nicolas POMEL, Patrick SAILLET.

Absents excusés : Mmes Angéline DAVY, donné procuration à Mme Claudie NICAISE, Marion DURET, Sylvie NODY, M. Jean MAURON.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30.

I. Approbation du compte de gestion et du compte administratif – Budget principal

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2014. Il rappelle qu'il s'agit des opérations réalisées pendant l'année écoulée, à la différence du budget primitif qui a un caractère purement prévisionnel.

En section de fonctionnement, le total des **recettes** de l'exercice s'établit à **1 625 358,47€** ; le total des **dépenses** à **1 430 578,10 €**. L'**excédent** dégagé se monte donc à 194 780,37 €.

En section d'investissement, le total des **recettes** s'établit à **1 601 359,54 €** ; le total des **dépenses** à **2 738 239,63 €**. Le **déficit** se monte donc à **1 136 880,09 €**. Il est diminué de 45 144,60 € correspondant à l'excédent reporté de l'exercice 2013 et de 2 752,08 € d'excédent entre les restes à réaliser en recettes et les restes à réaliser en dépenses, pour aboutir à un **déficit total** de **1 088 983.40 €**.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte de gestion correspond à la gestion des finances communales par le Trésor Public en application des décisions prises par le Conseil Municipal et exécutées par le Maire ; le compte administratif, en revanche, décrit la gestion par le Maire des finances communales en application des décisions du Conseil municipal. Les deux doivent évidemment être identiques ce qui est le cas. Les questions épuisées, M. le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir voter le compte de gestion. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2014, en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

M. le Maire quitte la salle du Conseil pour le vote du compte administratif.

Mme Scherrer, premier adjointe, demande au Conseil municipal de bien vouloir voter le compte administratif et de donner ainsi quitus au maire de sa gestion des finances communales pour l'exercice 2014. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014, en section d'investissement comme en section de fonctionnement. M. le Maire est rappelé et reprend la présidence du Conseil municipal.

II. Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2014

M. le Maire propose au Conseil municipal de reporter en recettes de section d'investissement le report de l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2013, soit 680 650,16 € ainsi que l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2014, soit 194 780,37 € pour un total de 875 430,54 €. Le déficit de la section d'investissement pour l'exercice 2014, soit 1 091 735,48 € est reporté en dépenses d'investissement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation proposée des résultats de l'exercice 2014.

III. Vote des quatre taxes directes locales

M. le Maire présente les taux des 4 taxes tels qu'ils ont été appliqués pour l'exercice 2014. Il signale que cela a été un objectif constant des précédentes municipalités, comme du présent Conseil municipal, de ne pas accroître la pression fiscale : il propose donc de maintenir les taux en l'état pour l'exercice 2015. Il rappelle au Conseil que le taux de la **taxe d'habitation** est de **10,46 %**, celui de la **taxe foncière (bâti) de 7%**, celui de la **taxe foncière (non-bâti) de 42,20%** et celui de la **CFE de 12,69%**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité le **maintien des taux pour l'exercice 2015**.

IV. Vote du budget primitif pour 2015 – Budget principal

La **section de fonctionnement** s'établit en « recettes » à **1 576 157 €**, donc en équilibre avec la section « dépenses ».

M. le Maire répond à quelques questions et propose alors au Conseil municipal de voter le budget primitif de fonctionnement pour l'exercice 2015. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement pour l'exercice 2015.

Le total des **dépenses** prévues au budget d'investissement 2015 s'établit à **2 110 819,76 €**. Le total des **recettes** (prenant en compte les reports de la section de fonctionnement) s'établit à **2 110 819,76 €**, à l'équilibre. *M. le Maire, après avoir répondu aux questions du Conseil, lui propose de voter le budget primitif d'investissement pour 2015. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce budget à l'unanimité.*

V. Approbation des comptes administratif et de gestion et présentation du budget primitif pour le service EAU

M. le Maire présente les comptes de gestion et administratif du service eau pour l'exercice 2014. En section de fonctionnement, le total des **dépenses** s'établit à **208 424,50 €** et le total des **recettes** à **259 347,47 €** dégageant ainsi un **excédent de 50 922,97 €**. En section d'investissement, le total des **dépenses** se monte à **234 925, 38 €**, le total des **recettes** à **151 055,17 €**, soit un **déficit de 83 870,21 €**.

Si l'on prend en compte les excédents reportés de l'exercice 2013, soit 343 006,80 en section de fonctionnement, le **résultat de clôture**, cumulant les excédents des deux exercices, **s'établit à 393 929,77 €**. En section d'investissement, l'excédent reporté de l'exercice 2014 se monte à 333 892,18 €, donnant un **résultat de clôture** de l'exercice **excédentaire de 250 021,97 €**, déduction faite du déficit de l'exercice 2014.

M. le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir voter le compte de gestion du budget du service de l'eau pour l'exercice 2014. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion.

M. le Maire quitte la salle du Conseil. Mme Scherrer, première adjoint, demande au Conseil de bien vouloir voter le compte administratif, donnant ainsi quitus à M. le Maire de sa gestion pour l'exercice 2014. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du service de l'eau pour l'exercice 2014.* M. le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Affectation des résultats 2014 au BP 2015 de la M49 Eau : Les excédents de la section de fonctionnement (393 929,77€) sont automatiquement reportés en recettes de fonctionnement ; l'excédent de la section d'investissement (250 021,97€) est automatiquement reporté en recettes d'investissement.

M. le Maire présente alors le **budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2015**. Le total des **dépenses et recettes** d'exploitation (fonctionnement) s'établit à **633 786,65 €**.

Le budget d'investissement, quant à lui, s'établit à **841 729,62 €** en dépenses comme en recettes.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter le budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2015. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

VI. Travaux 2015

.M. le Maire donne la parole à M. Barbe, adjoint à l'urbanisme et aux travaux. M. Barbe présente les **avenants aux marchés de l'école**, le total de ces avenants correspondant à un dépassement de **6,5% par rapport au budget initial**. Le total des dépenses réalisées pour l'école se monte à 2 390 580,77€ ; le montant total des marchés s'élevait à 2 244 956,87€, soit **un dépassement de 145 623,90€**.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter les avenants au marché de l'école. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces avenants à l'unanimité moins une abstention, M. Saillet.

. M. Barbe demande alors au Conseil municipal de bien vouloir accepter **un avenant au marché de maîtrise d'œuvre du réservoir du Penaz** (correspondant aux travaux supplémentaires à prévoir comme indiqué dans le débat sur le budget de l'eau, section « dépenses d'investissement ». Il s'agit donc de passer de 15 000€ à 26 374,90€. *Le Conseil municipal accepte cet avenant à l'unanimité.*

. M. Barbe demande alors au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à **consulter directement les entreprises dans le cadre de la réfection des réseaux**, au lieu de passer par une maîtrise d'œuvre, ceci permettant de diminuer les coûts et de gagner du temps. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde cette autorisation à l'unanimité.*

. M. Barbe détaille alors certains projets. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe de la **vente à un lotisseur du terrain de la Jonchère**, propriété communale, soit 13 558 m² constructibles, une fois défalqués les 10% réserve de voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le principe du recours à un promoteur pour le lotissement de la Jonchère et autorise M. le Maire et M. Barbe à conduire des négociations dans ce sens.

. M. Barbe présente alors au Conseil municipal **la proposition d'acquisition de Mme Gadat qui souhaite acquérir une parcelle de 200 m²**, mitoyenne de son terrain, pour pouvoir agrandir son cabinet vétérinaire. M. le Maire propose de demander **100 € du m²**. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité cette transaction à ce prix et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents correspondants.*

. M. Barbe aborde alors la question de **l'aménagement de la sortie de Boège**, côté rue de la Vallée Verte. Il rappelle que le présent Conseil municipal s'était engagé à sécuriser cette entrée, particulièrement pour les piétons. *M. Barbe demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à lancer cette pré-étude qui permettra de choisir la maîtrise d'œuvre la plus adéquate. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'y autorise à l'unanimité.*

. M. Barbe rappelle par ailleurs que la zone du **Chemin de Chez Champagnon** a fait l'objet d'importants travaux dans le cadre de l'assainissement. La voirie est complètement dégradée et a besoin d'être refaite. Néanmoins l'essentiel de cette voirie appartient à des particuliers. *M. Barbe demande donc au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à conduire les transactions nécessaires avec les propriétaires. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'y autorise à l'unanimité.*

. M. le Maire rappelle qu'il a informé le Conseil municipal de la proposition faite par certains propriétaires de vendre des parcelles à la commune : il s'agit de terrains agricoles, **l'un mitoyen des parties communes du lotissement des Margottes** propriété de la commune, l'autre situé à proximité du lotissement de **Fellières**. M. le Maire signale que lesdits propriétaires ont accepté le principe de **1,50 € du m²**. Il rappelle qu'il est souhaitable que la commune maintienne son patrimoine foncier et que les acquisitions réalisées par le passé se sont avérées utiles. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces acquisitions et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.*

VII. Droit de passage

M. le maire signale au Conseil municipal que le notaire lui a demandé de bien vouloir faire voter un droit de passage sur une parcelle communale en faveur des acquéreurs du terrain situé derrière les terrains de pétanque. Ceci est nécessaire pour permettre de finaliser la transaction. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette servitude de passage.

VIII. Ligne de trésorerie et emprunts divers

. M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la situation financière de la commune est un peu contrainte dans la mesure où le calendrier de rentrée des recettes ne permet pas d'effectuer un certain nombre de dépenses immédiatement dues : en particulier, le paiement des dernières factures de l'école conditionne l'obtention des subventions restant dues. Par ailleurs, la finalisation des ventes de biens communaux (gîte, terrains divers) obéit à certains délais et les sommes correspondantes ne seront disponibles que dans quelques mois. Enfin le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) procédera au remboursement de la TVA sur les travaux payés pour l'école en 2014 seulement en septembre. M. le Maire a donc demandé une proposition pour **l'ouverture d'une ligne de crédit de 500 000€**. Cette ouverture de crédit a été acceptée par le Crédit Agricole et sera ouverte **jusqu'au 30 septembre 2015**, à un **taux annuel de 1,668 % au prorata de l'utilisation**. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition d'ouverture de crédit et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents correspondants.*

. M. le Maire indique par ailleurs au Conseil municipal qu'il avait conclu un **prêt de 500 000 € à un taux de 3,95% pour financer l'école**. Il a demandé une **révision** de ce **taux** (dans le contexte actuel de baisse des taux de référence) et **a obtenu 2,5 % en échange d'une prolongation du prêt de deux ans**. Ceci représente une économie de 22 000 € (déduction faite de tous les frais et en prenant en compte l'allongement de la durée). L'annuité passe de 44 000 € à 32 743 €. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette révision du contrat et charge M. le Maire de signer tous les documents correspondants.*

IX. Personnel communal

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir autoriser l'ouverture du 1^{er} avril au 31 octobre d'un emploi saisonnier aux services techniques. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

X. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

. Mme Scherrer informe le Conseil municipal qu'il va être nécessaire pour la commune **d'élaborer un PEDT (Plan Educatif Territorial)** afin de pouvoir continuer à bénéficier du subside de l'Etat pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires – subside déjà très inférieur au coût réel de cette réforme. Le Conseil d'école, réuni la veille, a donné son approbation et souhaite le maintien de la dérogation pour le vendredi après-midi.

. Mme Scherrer présente alors au Conseil municipal la demande de **subvention des Culottes Courtes, association qui gère l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire**. La demande de subvention pour cette année se monte à **16 200 €**, soit **180 € par enfant multipliés par 90 enfants de Boège inscrits**. M. Saillet demande si le fonctionnement de cette association est satisfaisant. Mme Scherrer répond que depuis que cette association travaille en réelle concertation avec les élus, son fonctionnement est complètement satisfaisant et sa direction très professionnelle. Le nombre total des inscrits s'établit pour cette année à 229 enfants et le budget est équilibré. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette subvention à l'unanimité.*

. Mme Scherrer présente alors la demande de **subvention des Culottes Courtes**, d'un montant de **4 500 €** pour financer les tâches administratives et en particulier **l'intervention de l'expert-comptable qui vérifie et garantit la régularité de la gestion financière de l'association**. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de cette subvention à l'association.*

XI. Questions diverses

. M. le Maire passe la parole à Mme Gex-Fabry qui rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire **d'améliorer la signalétique sur la commune**. A cet effet, elle s'est procuré des devis pour des panneaux de signalisation. Deux sociétés ont répondu :

Il s'agit dans les deux cas de panneaux imitation bois et métal. Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la société Pic-Bois pour un montant de 6 825 € HT.

. M. le Maire signale alors au Conseil municipal que la **Communauté de Communes de la Vallée Verte** a délibéré, lors de sa précédente réunion, en faveur de la **location** à la commune de Boège de **l'ancien bâtiment principal de l'école primaire**. L'accord est donné pour un loyer mensuel de **2 000 € hors charges**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le bail correspondant.

. M. le Maire a reçu une lettre de la gendarmerie lui demandant d'effectuer la mise aux normes du bâtiment dans le cadre des obligations d'accessibilité. M. le Maire va préparer un dossier de demande de dérogation.

. M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir reconduire le contrat qui lie la commune à l'entreprise Degenève pour la **maintenance du réseau d'éclairage public**. Cette maintenance, effectuée par l'entreprise depuis des années, semble satisfaisante. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat aux mêmes conditions.

. M. Bawedin signale qu'il a été sollicité par l'entreprise Alpartifices pour le feu d'artifice du 14 juillet et qu'il souhaite personnellement une prestation similaire à celle de l'année dernière : il propose au Conseil municipal de bien vouloir accepter un devis pour 2 000 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité. M. Bawedin remercie alors les membres du Conseil qui sont venus aider le vendredi soir, lors du spectacle du 27^{ème} BCA.

. M. le Maire présente alors l'indemnité du percepteur pour les finances communales. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le versement de cette indemnité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 50.